

Motion du 11 octobre 2006 de M. Alexis Barbey, Mme Nathalie Fontanet, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, André Kaplun, Alexandre Chevalier, Mme Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Finet, Richard North, Guy Dossan, Guy Jousson, Mmes Marie-France Spielmann et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour une étude comparative des divers modes de fonctionnement et de prise en charge des grandes institutions culturelles dans les principales villes de Suisse».

(refusée par le Conseil municipal lors de
la séance du 23 avril 2007)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance des grandes institutions culturelles pour le rayonnement d'une ville;
- la nécessité pour les collectivités publiques de leur accorder un soutien afin d'en assurer la pérennité et la stabilité;
- la disparité des modes de fonctionnement et de prise en charge de celles-ci observable d'un canton à l'autre;
- la disparité des modes de fonctionnement et de prise en charge de celles-ci observable au sein d'une même ville, la nôtre, voire au sein d'une même institution;
- le manque d'informations permettant la juste appréciation des diverses situations;
- l'urgence d'une politique concertée autour du fonctionnement des grandes institutions culturelles visant la transparence tant au niveau de l'organisation de la direction administrative que du traitement du personnel et permettant d'établir des lignes directrices claires dans le partage des responsabilités entre les partenaires concernés,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- procéder à une étude comparative des modes de prise en charge, des montants accordés, des ratios en termes d'autofinancement et de recherche de fonds privés, sur les cinq plus grandes institutions culturelles des villes principales de Suisse;
- définir pour chacune d'entre elles son statut juridique, le statut de son personnel, le ratio de ses coûts de fonctionnement par rapport aux coûts de production;
- remettre d'ici à la fin de l'année 2006 un rapport détaillé de ces divers éléments à l'ensemble du Conseil municipal.